

Délibération n° 2023 – II - 017

PAPI d'intention des affluents du Grésivaudan - Avenant n°3 au marché d'étude relatif au plan de gestion et d'entretien de la végétation de l'Unité territoriale du Grésivaudan

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente (visio)
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Excusé
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Représentée par C. Masnada (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Représentée par F. Bernigaud
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Pouvoir à JL. Soubeyroux
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir à C. Didier
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil

Paierie départementale : Georges Deru, Payeur.

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Sébastien Besson, UT Drac / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Damien Kuss, Directeur Pôle Ouvrages / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Marjorie Guillermo, responsable commande publique / Xavier Favrolt, chef de projet stratégique / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par délibération du 04 novembre 2020, le comité syndical a autorisé la signature par le Président du SYMBHI du marché n°2020-806 d'étude relatif à l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien de la végétation de l'Unité territoriale du Grésivaudan.

Lors de cette même séance, le Comité syndical a approuvé les termes d'un mandat de maîtrise d'ouvrage en quasi régie destiné à confier la réalisation de ladite opération à la SPL Isère Aménagement.

Par délibération du 04 novembre 2020, le comité syndical a autorisé le Président du SYMBHI à signer l'avenant n°1 au marché d'étude n°2020-806 relatif au plan de gestion et d'entretien de la végétation, formalisant le suivi administratif et financier du marché par Isère Aménagement.

Le marché est composé d'une tranche ferme permettant de traiter 2 cours d'eau tests, de 2 tranches optionnelles comprenant 8 cours d'eau chacune et d'une troisième tranche optionnelle pour élaborer une Déclaration d'Intérêt Général.

Par délibération du 22 mars 2022, le comité syndical a autorisé le Président du SYMBHI à signer l'avenant n°2 au marché, spécifiant les cours d'eau supplémentaires visités dans le cadre de la mission et allongeant le délai de réalisation du marché. En effet, certains linéaires de cours d'eau prévus initialement ont été supprimés de l'étude et d'autres tronçons de cours d'eau ont été ajoutés à l'études et sont listés dans l'avenant n°2 du marché. La durée totale du marché a été portée à 29 mois suite à l'avenant n°2.

Compte tenu, d'une part de l'évolution de la procédure d'obtention des Déclarations d'Intérêt Général relative aux marchés d'entretien de la végétation, initialement soumis à enquête publique, d'autre part de l'ajout au marché de tronçons de cours d'eau non listés dans le marché initial par l'avenant n°2, et enfin de la nécessité de programmer des réunions supplémentaires pour garantir la bonne réalisation de ces prestations, la conclusion d'un nouvel avenant est apparu nécessaire afin de modifier les prix des tranches optionnelles 1 et 2.

Le présent avenant n°2 a donc pour objet de clarifier et de formaliser la mission du bureau d'étude concernant la réalisation des dossiers réglementaires (initialement prévus sur 8 secteurs pour 1 an) désormais étendue à l'ensemble des secteurs des 42 cours d'eau couverts par le plan de gestion pour une durée 5 ans. Cette mission sera regroupée dans la tranche optionnelle 3.

Il est également proposé d'ajouter un prix nouveau dans la tranche optionnelle 3 afin de permettre la tenue de réunions supplémentaires pour garantir la bonne réalisation de ces prestations.

Cet avenant aura pour conséquences financières une augmentation du prix de 4 501 € HT soit une augmentation de 3,7 % par rapport au montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 au marché n°2020-806 d'étude relatif à l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien de la végétation de l'Unité territoriale du Grésivaudan ci-annexé.

Fait à Grenoble, le 24 mars 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président



Fabien Mulyk

AVENANT N°3

MARCHE N° 2021-IA-024 / SYM 2020-806

PAPI d'Intention des affluents du Grésivaudan

Plan de gestion et d'entretien de la végétation de l'unité
territoriale du Grésivaudan

A. Identifiants

Entre :

Maître d'ouvrage	<p>SYMBHI – Syndicat Mixte des bassins hydrauliques de l'Isère 9 Rue Jean Bocq - BP1096 - 38022 GRENOBLE Cedex 01 Maître de l'ouvrage, Représenté par M. Fabien MULYK, Président, dûment habilité à la signature des présentes,</p> <p>Mandataire, agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage : ISERE AMENAGEMENT, Société Publique Locale, SA au capital de 1 180 000 € - RCS Grenoble 524 119 641 – SIRET 524 119 641 00016 Siège social : 34 rue Gustave Eiffel – 38028 GRENOBLE Cedex 1 Tél. : 04 76 70 97 97 Représentée par M. Christian BREUZA, Directeur Général Délégué.</p>
------------------	---

Et :

Titulaire	<p>AQUABIO ZA du Grand Bois Est – Route de Créon, 33750 SAINT GERMAIN DU PUCH SCOP SA au capital variable de 209 780,00 € - SIRET n° 417 494 119 00056 Représenté par M. Bruno FONTAN, Président Directeur Général, dûment habilité à la signature des présentes,</p> <p>Ci-après dénommé « le titulaire ».</p>
-----------	--

Objet du marché	PAPI D'INTENTION DES AFFLUENTS DU GRESIVAUDAN Marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien de la végétation de l'unité territoriale du Grésivaudan.
-----------------	--

Montant initial du marché	121 681,00 € HT (TVA à 20%) soit 146 017,20 € TTC
---------------------------	--

Modifications successives du marché :

Néant

Ci-dessous

Nature de l'acte	N° de l'acte	Date de notification	Nouveau montant contractuel	Variation du montant cumulé par rapport au montant initial du marché (en %)
Avenant	1	04/02/2021	Sans changement	-
Avenant	2	01/08/2022	Sans changement	-
Avenant	3		126 182.00 €HT	3,7%

B. Objet et incidences de l'avenant n°3

Exposé :

Par délibération en date du 4 novembre 2020, rendue exécutoire en date du 9 novembre 2020, le Conseil Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer un marché de prestations intellectuelles, enregistré sous le numéro SYM 2020-806, relatif à « l'Elaboration d'un plan de gestion et d'entretien de la végétation de l'unité territoriale du Grésivaudan » avec la SCOP SA AQUABIO, pour un montant total de 121 681.00 €HT (Tranche Ferme et tranches optionnelles TO.1, TO.2 et TO.3). **Ce marché a été notifié le 8 Décembre 2020.**

Par délibération, le Conseil Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer l'avenant n° 1 consistant à transférer à la SPL ISERE AMENAGEMENT, agissant au nom et pour le compte du SYMBHI, la gestion administrative et financière du marché. **Cet avenant n° 1 a été notifié le 4 Février 2021.**

Par délibération, le Conseil Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer l'avenant n°2 consistant à supprimer des linéaires d'intervention sur les cours d'eau objets du marché initial et ajouter des linéaires d'intervention sur des cours d'eau non listés dans le marché initial et prorogeant la durée d'exécution du marché jusqu'au 9 mai 2023. **Cet avenant n° 2 a été notifié le 1er Août 2022.**

Article 1 – Description des modifications

Le marché est modifié en raison :

- D'une part de l'évolution de la procédure d'obtention des Déclarations d'Intérêt Général relative aux marchés d'entretien de la végétation, initialement soumis à enquête publique (cf article L215-15 du code de l'environnement modifié par **LOI n°2020-1525 du 7 décembre 2020 - art. 48**).
- D'autre part de l'ajout, par avenant n°2 au marché de cours d'eau non listés dans le marché initial,
- Et enfin de la nécessité de programmer des réunions supplémentaires pour garantir la bonne réalisation de ces prestations.

Les modifications se traduisent par :

1. La suppression du prix de la phase 4 de la tranche ferme - réalisation des dossiers réglementaires, initialement prévue mais devenue inadaptée à la nouvelle réglementation (moins-value de 3 221 euros HT) ;
2. La modification du prix de la sous-phase 2 de la tranche optionnelle 1 - investigations terrain, induite par la suppression des linéaires d'intervention sur les cours d'eau objets du marché initial et l'ajout des linéaires d'intervention sur des cours d'eau non listés dans le marché initial, (moins-value de 2 960 euros HT) ;
3. La modification du prix de la sous-phase 2 de la tranche optionnelle 2 - investigations terrain, induite par la suppression des linéaires d'intervention sur les cours d'eau objets du marché initial et l'ajout des linéaires d'intervention sur des cours d'eau non listés dans le marché initial, (moins-value de 5 550 euros HT) ;
4. La modification de la prestation attendue et du prix de la tranche optionnelle n°3, au forfait, comprenant la rédaction des documents de DIG jusqu'à la validation par les services instructeurs pour l'ensemble des secteurs des 42 cours d'eau couverts par le plan de gestion pour une durée de 5 ans minimum (plus-value de 12 152 euros HT) ;
5. L'application d'un prix nouveaux dans le cadre de la Tranche Optionnelle n°3 afin de permettre la tenue de réunions supplémentaires pour garantir la bonne réalisation de ces prestations (plus-value de 4 080 euros HT).

Article 2 – Incidence financière

Le nouveau montant du marché, modifié par le présent avenant n°3, est porté à 126 182,00 €HT, soit 151 418,40 €TTC, selon la décomposition suivante :

	Montant Initial en €HT	Avenant n°3 en €HT	Montant marché + avenant n°3 en €HT
Total marché	121 681,00	4 501,00	126 182,00

L'avenant n°3 représente une augmentation financière de +4 501,00 €HT soit une augmentation de + 3,7% par rapport au montant initial du marché.

Les modifications apportées au marché initial sont de faible montant conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Compte tenu des modifications prises en compte au titre du présent avenant n°3, la Décomposition du Prix Global Forfaitaire reporté en annexe 1 annule et remplace la Décomposition du Prix Global Forfaitaire initiale du marché.

Article 3 – Dispositions générales

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par les articles du présent avenant n° 3 restent applicables pour l'ensemble des prestations, et les contractants s'engagent à ne présenter aucune réclamation pour tout fait antérieur à la passation de cet avenant.

A le

A le

Mention(s) manuscrite(s) « *lu et approuvé* »

Le Titulaire,

Le Président du SYMBHI

PJ : Annexe 1 : Décomposition du Prix Global Forfaitaire

AVENANT N° 3
au Marché de prestations intellectuelles N° 2021-IA-024 / SYM 2020-806

ANNEXE 1 :

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE
Annule et remplace la Décomposition du Prix Global Forfaitaire du marché initial



MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
Plan de gestion et d'entretien de la Végétation de l'Unité Territoriale du Grésivaudan

Décomposition du prix global forfaitaire				
Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Total
Tranche Ferme pour 2 bassins versants				
Phase 1: Etat des lieux et diagnostic				
Sous Phase 1: Synthèse et restitution des informations disponibles				
Réunion de lancement de l'étude	Réunion	629	1	629,00
Collecte, synthèse, regroupement et actualisation des données disponibles sur l'ensemble des cours d'eau du territoire du Grésivaudan, entretiens avec les acteurs locaux	Forfait	2 112	1	2 112,00
Correction du linéaire des cours d'eau: Couche au format Shape de l'ensemble des 2 cours d'eau "test" incluant les correction du tracé, ainsi que les ramifications connues	Forfait	1 587	1	1 587,00
Restitution sous forme de base de données géographique multicouche (format SIG)	Forfait	2 682	1	2 682,00
TOTAL SOUS PHASE 1				7 010,00
Sous Phase 2: Inventaire Terrain sur les cours d'eau prioritaires				
Investigation fine (à parcourir en totalité) pour l'ensemble du linéaire : - Description du lit mineur, de la berge, de la végétation rivulaire; - Recensement des ouvrages transversaux et longitudinaux, des désordres, des espèces envahissantes.				
Prestation pour 12 km:	Forfait	2 417	1	2 417,00
Couches descriptives des éléments relevés sur le terrain au format Shape	Forfait	447	1	447,00
TOTAL SOUS PHASE 2				2 864,00
Sous Phase 3: Sectorisation en tronçons homogènes et définitions d'objectifs				
Rapport de phase 1 Production d'un document de synthèse et de diagnostic général pour chacun des 2 bassins versants concernés par l'étude intégrant les éléments issus des sous phases 1 et 2	Forfait	2 478	1	2 478,00
Production d'un document détaillé par tronçons homogènes intégrant l'ensemble des éléments relevés lors des phases précédentes, proposant les objectifs à poursuivre, l'état futur envisagé, un ensemble de photographies et une cartographie à 1/10 000 ème.	Forfait	1 188	1	1 188,00
Intervention en commission GEMAPI du territoire pour présenter l'étude	Réunion	629	1	629,00
Réunion de restitution des éléments de la Phase 1 et lancement de la Phase 2	Réunion	816	1	816,00
TOTAL SOUS PHASE 3				5 111,00
TOTAL PHASE 1				14 985,00
Phase 2: Elaboration de fiches actions et priorisation				
Elaboration de fiches Actions				
Fiches-actions opérationnelles par tronçon à entretenir, décrivant précisément le contexte de la zone d'intervention, rappelant les éléments de diagnostic (appuyé par une carte) ainsi que les différents scénarios d'intervention possibles	Forfait	845	1	845,00
Fiches-visites par tronçon qui décrira la cadence de visite à réaliser pour tenir à jour le plan de gestion	Forfait	264	1	264,00
Priorisation des actions				
Préparation, mise à disposition des données, accompagnement du Maître d'ouvrage et proposition cohérente dans la détermination des actions prioritaire	Forfait	2 082	1	2 082,00
Rapport de phase 2 Réunion de restitution des éléments de la Phase 2	Réunion	816	1	816,00
TOTAL PHASE 2				4 007,00
Phase 3 : Elaboration du document final et des outils opérationnels				
Création d'un tableau de bord opérationnel numérique, évolutif et intuitif des opérations à mener	Forfait	792	1	792,00
Couches ou projets SIG permettant de suivre et planifier les travaux	Forfait	528	1	528,00
Programme d'assistance, de formation et suivi évolutif des outils opérationnels pour une durée de 5 ans	Forfait	1 584	1	1 584,00
Rapport de phase 3 et Atlas cartographique des opérations à mener	Forfait	447	1	447,00
Réunion finale de présentation de la Phase 3	Réunion	816	1	816,00
Supports de communication et de présentation d'avancement de l'étude (format PPT, PDF) à présenter lors des réunions du Comité Consultatif.	Forfait	176	3	528,00
TOTAL PHASE 3				4 695,00
Rendu définitif				
Rendu de l'étude au format numérique (CD ou DVD et USB), 3 exemplaires en format papier (dont 1 reproductible).	Forfait	648	1	648,00
TOTAL SUPPORT DE RENDU				648,00
TOTAL TRANCHE FERME				24 335,00

Tranche optionnelle 1 : pour 8 bassins versants				
Phase 1: Etat des lieux et diagnostic				
Sous Phase 1: Synthèse et restitution des informations disponibles				
Collecte, synthèse, regroupement et actualisation des données disponibles sur l'ensemble des cours d'eau du territoire du Grésivaudan, entretiens avec les acteurs locaux	Forfait	3 168	1	3 168,00
Restitution sous forme de base de données géographique multicouche (format SIG)	Forfait	760	1	760,00
			TOTAL SOUS PHASE 1	3 928,00
Sous Phase 2: Inventaire Terrain sur les cours d'eau prioritaires				
Investigation fine (à parcourir en totalité) pour l'ensemble du linéaire : - Description du lit mineur, de la berge, de la végétation rivulaire; - Recensement des ouvrages transversaux et longitudinaux, des désordres, des espèces envahissantes.				
Prestation pour 70 km:	Forfait	11 986	1	11 986,00
Prestation au km à retrancher:	Le KM	-300	10,4	-3 120,00
Prestation au km à ajouter	Le KM	400	10,4	4 160,00
Couches descriptives des éléments relevés sur le terrain au format Shape	Forfait	380	1	380,00
			TOTAL SOUS PHASE 2	13 406,00
Sous Phase 3: Sectorisation en tronçons homogènes et définitions d'objectifs				
Rapport de phase 1 Production d'un document de synthèse et de diagnostic général pour chacun des 8 bassins versants concernés par l'étude intégrant les éléments issus des sous phases 1 et 2	Forfait	6 174	1	6 174,00
Production d'un document détaillé par tronçons homogènes intégrant l'ensemble des éléments relevés lors des phases précédentes, proposant les objectifs à poursuivre, l'état futur envisagé, un ensemble de photographies et une cartographie à 1/10 000 ème.	Forfait	2 376	1	2 376,00
Réunion de restitution des éléments de la Phase 1 et lancement de la Phase 2	Réunion	816	1	816,00
			TOTAL SOUS PHASE 3	9 366,00
			TOTAL PHASE 1	26 700,00
Phase 2: Elaboration de fiches actions et priorisation				
Elaboration de fiches Actions				
Fiches-actions opérationnelles par tronçon à entretenir, décrivant précisément le contexte de la zone d'intervention, rappelant les éléments de diagnostic (appuyé par une carte) ainsi que les différents scénarios d'intervention possibles	Forfait		1	2 482,00
Fiches-visites par tronçon qui décrira la cadence de visite à réaliser pour tenir à jour le plan de gestion	Forfait		1	528,00
Priorisation des actions				
Préparation, mise à disposition des données, accompagnement du Maître d'ouvrage et proposition cohérente dans la détermination des actions prioritaire	Forfait		1	4 387,00
Rapport de phase 2 Réunion de restitution des éléments de la Phase 2 et préparation du COPIL en présence du COTECH.	Réunion		1	816,00
			TOTAL PHASE 2	8 213,00
Phase 3 : Elaboration du document final et des outils opérationnels				
Création d'un tableau de bord opérationnel numérique, évolutif et intuitif des opérations à mener	Forfait		1	1 584,00
Couches ou projets SIG permettant de suivre et planifier les travaux	Forfait		1	1 565,00
Rapport de phase 3 et Atlas cartographique des opérations à mener	Forfait		1	939,00
Réunion finale de présentation de la Phase 3	Réunion		1	816,00
			TOTAL PHASE 3	4 904,00
			TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 1	39 817,00

Tranche optionnelle 2 : pour 8 bassins versants				
Phase 1: Etat des lieux et diagnostic				
Sous Phase 1: Synthèse et restitution des informations disponibles				
Collecte, synthèse, regroupement et actualisation des données disponibles sur l'ensemble des cours d'eau du territoire du Grésivaudan, entretiens avec les acteurs locaux	Forfait	3 168	1	3 168,00
Restitution sous forme de base de données géographique multicouche (format SIG)	Forfait	760	1	760,00
			TOTAL SOUS PHASE 1	3 928,00
Sous Phase 2: Inventaire Terrain sur les cours d'eau prioritaires				
Investigation fine (à parcourir en totalité) pour l'ensemble du linéaire : - Description du lit mineur, de la berge, de la végétation rivulaire; - Recensement des ouvrages transversaux et longitudinaux, des désordres, des espèces envahissantes.	Forfait	11 986	1	11 986,00
Prestation pour 70 km:				
Prestation au km à retrancher:	Le KM	-300	49,3	-14 790,00
Prestation au km à ajouter	Le KM	400	33,1	13 240,00
Couches descriptives des éléments relevés sur le terrain au format Shape	Forfait	380	1	380,00
			TOTAL SOUS PHASE 2	10 816,00
Sous Phase 3: Sectorisation en tronçons homogènes et définitions d'objectifs				
Rapport de phase 1 Production d'un document de synthèse et de diagnostic général pour chacun des 8 bassins versants concernés par l'étude intégrant les éléments issus des sous phases 1 et 2	Forfait	6 174	1	6 174,00
Production d'un document détaillé par tronçons homogènes intégrant l'ensemble des éléments relevés lors des phases précédentes, proposant les objectifs à poursuivre, l'état futur envisagé, un ensemble de photographies et une cartographie à 1/10 000 ème.	Forfait	2 376	1	2 376,00
Réunion de restitution des éléments de la Phase 1 et lancement de la Phase 2	Réunion	816	1	816,00
			TOTAL SOUS PHASE 3	9 366,00
			TOTAL PHASE 1	24 110,00
Phase 2: Elaboration de fiches actions et priorisation				
Elaboration de fiches Actions				
Fiches-actions opérationnelles par tronçon à entretenir, décrivant précisément le contexte de la zone d'intervention, rappelant les éléments de diagnostic (appuyé par une carte) ainsi que les différents scénarios d'intervention possibles	Forfait		1	2 482,00
Fiches-visites par tronçon qui décrira la cadence de visite à réaliser pour tenir à jour le plan de gestion	Forfait		1	528,00
Priorisation des actions				
Préparation, mise à disposition des données, accompagnement du Maître d'ouvrage et proposition cohérente dans la détermination des actions prioritaire Rapport de phase 2	Forfait		1	4 387,00
Réunion de restitution des éléments de la Phase 2 et préparation du COPIL en présence du COTECH.	Réunion		1	816,00
			TOTAL PHASE 2	8 213,00
Phase 3 : Elaboration du document final et des outils opérationnels				
Création d'un tableau de bord opérationnel numérique, évolutif et intuitif des opérations à mener	Forfait		1	1 584,00
Couches ou projets SIG permettant de suivre et planifier les travaux	Forfait		1	1 565,00
Rapport de phase 3 et Atlas cartographique des opérations à mener	Forfait		1	939,00
Réunion finale de présentation de la Phase 3	Réunion		1	816,00
			TOTAL PHASE 3	4 904,00
			TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 2	37 227,00
Tranche optionnelle 3				
Redaction des documents de DIG jusqu'à validation par les services instructeurs pour l'ensemble des secteurs des 42 cours d'eau couverts par le plan de gestion pour une durée de 5 ans .	Forfait	20 723,00	1	20 723,00
PN 1 : Réunion supplémentaire	Réunion	816	5	4 080,00
			TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 3	24 803,00
TOTAL		TOTAL H.T.		126 182,00
		T.V.A 20%		25 236,40
		TOTAL T.T.C		151 418,40